Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-212202832-20260205-02_02_2026-DE

SEANCE DU 05 février 2026

Le cinq février deux mille vingt-six, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Claude PIRIOU à la Mairie de Saint-Clet.

Date de la convocation :	Le 27 janvier 2026	
Présents :	Claude PIRIOU	Alexandre LE DANTEC
	Laure ROPERS	Gérard LE CABEC
	Arnaud LE BRAS	Claude HAMON
	Eric MORDELET	Guirec SCOLAN
	Odile HERVE	Joël PIRIOU
		Clet LE NORMAND
Absents excusés :		
Absents :		
Pouvoirs :		
Quorum :	Atteint	
Secrétaire de séance :	Arnaud LE BRAS	

N°02.02.2026 : Cotisations 2026 :

Le Maire indique que certaines demandes de cotisation sont parvenues en Mairie et propose à l'assemblée de prévoir une enveloppe pour le paiement de ces dernières.

Organismes	2025	Enveloppe 2026
SDE	150 €	150 €
BRUDED	303.28 €	320.76 €
AMF	336.81 €	336.44 €
CNAS	8 agents X 222€ = 1776 €	8 agents X 224 = 1 792 €
OCEADE	60 €	60 €
ADAC	386.40 €	>400 €

Le Maire propose de dédier une enveloppe de 3 100 € pour les cotisations de l'année 2026

Après en avoir échangé et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

VALIDENT l'enveloppe de 3 100 € pour le paiement des cotisations 2026, telles que présentées dans le tableau ci-dessus

AUTORISENT le Maire à procéder aux paiements de l'ensemble de ces cotisations et à signer tout document en lien avec l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Claude PIRIOU

MAIRIE DE SAINT-CLET
22260

Le Secrétaire de séance,
Arnaud LE BRAS